Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2018

N° 128 Mars

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Assemblée générale de l'association 1, 3-4

Une affaire de minotier et de wagon de blé à Cérences 2

Sommaire :

- Il est important de vous restituer ce qui s'est dit à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue dans la salle des associations des Monts Havard à Villedieu le 3 mars dernier.
- Comment ne pas être attentif à tout ce qui touche les moulins et le patrimoine meulier de la vallée de la Sienne. Voici une affaire tout d'abord découverte dans l'hebdomadaire « La croix de la Manche » du 4 juin 1921.

L'assemblée générale de l'association le 3 mars 2018

Le président remercie les membres présents à ce rendez-vous annuel, essentiel à la vie de l'association puis il évoque les membres décédés depuis la dernière assemblée générale.

In memoriam…

Maryclaude Duchemin a été inhumée à Percy le 16 janvier 2017. Elle fut administratrice de l'association pendant quelques années, à partir de sa fondation en 2002 en tant que vice-présidente. Elle participa aux activités de l'association et notamment au véloroute « entre Sienne et Soulles ». Le président regrette que ce véloroute ne soit pas assez valorisé, peut-être est-ce parce qu' il est situé sur deux territoires.

Francine Aguiton a été inhumée le 12 mai 2017 à Brécey. Elle est connue pour avoir été la présidente de plusieurs associations du Mortainais et en particulier de celle qui œuvre pour le petit patrimoine du canton historique de Brécey. Nous lui devons la création du jardin d'art et de mémoire du Grand-Celland et le sauvetage des croix de fonte.

Excusés : Michel Roussel ; Max Basnier ; Charly Varin ; Philippe Gosselin.

Présents : 24

Pouvoirs attribués : 6

RAPPORT MORAL

Adhérents à l'association en 2017 : 66

Les adhésions de l'association : Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire; Pays d'art et d'histoire de Coutances; Association des acteurs du patrimoine de la Manche. Les autres adhésions (SPPEF, Fondation du Patrimoine, Patrimoine environnement, fédération des moulins de France) n'ont pas été renouvelées depuis plusieurs années.

Le président souhaite que quelqu'un se charge de la gestion de ces adhésions non renouvelées afin d'être à jour.

Les actions 2017 en faveur du patrimoine :

Récapitulatif des activités :

Dates	Titres	Participants	Gains
Année	Randonnées mensuelles	149	
06/05	Concert Hambye + programmes	50	338,90
10/05	Marpa Hambye conférence sur les fêtes	29	26
24, 31/04, 05/05	Auditions d'orgues	97	
06/06	Concert orgues et flûte	50	
25/06	Randonnées intercommunautaires	62	433,11
08-09/07	Rencontres des acteurs du patrimoine	3000	
26, 28, 30/07	Nuits des églises de Villedieu	42	
20/08	Visite du cimetière de Roncey	24	
30/08-02/09	Colloque sur les cimetières de Normandie et ailleurs	100	
24-28, 30/05, 11, 13, 23/06	Exposition sur l'école d'autrefois	450	165,85 : 2
15-17/09	Journées européennes du patrimoine	69	
15/10	Visite de l'église et du cimetière de Saint-Pois	18	

Trois visites du cimetière Saint-Pierre de Coutances dont 2 avec l'association Avril : 14/05/2017 ; 10/08/2017 ; 02/09/2017 ; Soit : 22 participants.

Les randonnées mensuelles 2017 : Hambye, Montbray, Sainte-Cécile, Ver, Percy-en-Normandie, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, La Baleine, Beslon, Saint-Martin-le-Bouillant, Villedieu-les-Poêles, Saint-Denis-le-Gast, Percy-en-Normandie, Hambye, Montbray, Sainte-Cécile, Ver, Percy-en-Normandie, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, La Baleine, Beslon, Saint-Martin-le-Bouillant, Villedieu-les-Poêles, Saint-Denis-le-Gast, Percy-en-Normandie. Au total:149 randonneurs.

Exposition sur l'école d'autrefois à Hambye : cette exposition s'est tenue à proximité d'un local qui a été, autrefois, une école. Elle a été montée avec le concours de l'association « tourisme et loisirs de la vallée de la Sienne » dont le président, Jean-Claude Bisson, membre également de l'ASVPVS est collectionneur avec la participation de Jeanine Marcadier et de plusieurs bénévoles. Participation des élèves de l'école: 24-28, 30/05/2017, 11/06/2017, 13/06/2017, 23/06/2017, soit : 450 participants.

Randonnées intercommunautaires en val de Sienne à Montaigu-les-Bois le 25 juin 2017 : activités : deux randonnées pédestres (au départ de Villedieu et de Montaigu) : 29 ; une randonnée à cheval : 3 ; une randonnée avec les ânes : 4 ; 50 tickets vendus à 12€ / 6 tickets à 6€ ; 62 personnes ont pris le repas commun ; la grande majorité a participé à l'évocation de Félix Hervy dont plusieurs chansons ont été interprétées par Marie-Thérèse Cuëff. Un grand merci aux membres du comité des fêtes et aux élus pour leur bon coup de mai et bien à notre trésorier Stéphane Villaespesa.

Les rencontres des acteurs du patrimoine de la Manche : 8 et 9 juillet 2017 : 3000 visiteurs estimés. Le président précise qu'il s'est beau-

Dates	Nbre
22/01 (Hambye)	12
26/02 (Montbray)	29
26/03 (Sainte-Cécile)	10
23/04 (Ver)	16
28/05 (Le Chefresne)	9
18/06 (Rouffigny)	7
23/07 (La Baleine)	5
27/08 (Beslon)	18
24/09 (St-Martin-le-Bouillant)	11
22/10 (Villedieu)	6
26/11 (Saint-Denis-le-Gast)	12
17/12 (Montabot)	14
Total:	149

La disparition inexpliquée d'un wagon de blé, sur deux, en gare de Cérences en 1919

Pierre Marie Louis Neveu, minotier à Cérences pendant et après la 1ère guerre mondiale, va attirer l'attention sur lui de l'administration départementale qui lui avait fait parvenir deux wagons de sacs de blé dont l'un d'eux s'est mystérieusement volatilisé. Ce qui amènera la relaxe de la part du tribunal se trouvant dans l'incapacité d'éclaircir cette affaire. Le minotier concerné vit avec sa famille et travaille à Cérences. Il est natif de Noyal-sur-Vilaine près de Rennes, où il vit le jour le 6 janvier 1889 (acte de naissance n° 2 de l'état-civil en ligne des archives départementales d'Ille-et-Vilaine). Il est décédé à Lorient le 11 avril 1955. Voici la transcription du jugement rendu à Coutances, je cite:

En marge : n° 204 du jugement / n° 635 du Parquet de 1919 / Ministère public / contre / Neveu / Pierre Marie Louis / nature du délit : / escroquerie et / infractions aux lois / sur le ravitaillement / acquittement.

A l'audience publique du tribunal de première instance séant à Coutances, du lundi vingt-sept décembre mil neuf cent vingt tenue pour les affaires de police correctionnelle par messieurs Cusson, Président ; Lesaché, juge titulaire et Lucas, avocat, appelé pour compléter le tribunal, en l'empêchement de monsieur Vallée Juge d'instruction, ayant connu de l'affaire, en l'absence de tous juges suppléants et comme étant l'avocat le plus ancien dans l'ordre du tableau, présent à l'audience. En présence de monsieur Choisy, Procureur de la République, et Desvages, commis greffier, a été rendu le jugement ci-après : entre monsieur le Procureur, demandeur, suivant l'exploit de maître Estrade, huissier à Cérences, en date du neuf décembre mil neuf cent vingt, visé pour timbre et enregistré d'une part, et Neveu Pierre Marie Louis, âgé de 31 ans, né à Noyal-sur-Vilaine (Rennes) le 6 janvier 1889, fils de François Julien et de Huchet Anne Marie, marié, deux enfants, minotier à Cérences, prévenu d'avoir à Cérences dans le courant de l'année 1919, en tout cas depuis un temps non prescrit : 1° en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire, fait retirer ou tenter de faire retirer par le bureau permanent des céréales du débit de son compte et à en obtenir ainsi décharge, la valeur d'un wagon de céréales, soit 5000 francs environ à lui expédié le 12 août 1919 et régulièrement parvenu à son adresse en gare de Cérences le 13 août et d'avoir ainsi tenté d'escroquer tout ou partie de la fortune d'autrui ; 2° plus particulièrement au mois d'août de l'année 1919, fourni au contrôleur départemental, une déclaration inexacte des entrées de céréales et farine existant dans son moulin, en omettant notamment de faire figurer sur ladite déclaration hebdomadaire l'entrée d'un wagon de céréales à lui expédié par le bureau permanent de Saint-Lô, le 12 août 1919 ; 3° omis d'inscrire sur le registre spécial imposé aux meuniers par l'article 3 du décret du 27 juin 1916, certaines des mentions qui doivent y figurer et notamment l'entrée du susdit wagon de céréales à lui expédié par le bureau permanent le 12 août 1919, d'autre part, à l'audience du vingt décembre 1920, monsieur le Procureur de la République, à l'appel de la cause, a exposé que par l'exploit sus énoncé, il avait fait citer le prévenu Neveu à comparaître par devant le tribunal à l'audience dudit jour pour se défendre en raison de la prévention ci-dessus indiquée. Puis le greffier a fait lecture de l'ordonnance rendue par monsieur le Juge d'instruction en date du 26 novembre 1920. Ensuite il a été procédé à l'audition, hors la présence les uns des autres, des témoins produits par le Ministère public avant de (d'entendre) (*partie de mot illisible en raison de l'assemblage signifiant « entendre »*) les dits témoins ont fait serment de dire toute la vérité rien que la vérité ; ils ont dit n'être ni parents, ni alliés, ni domestiques du prévenu et le prévenu a été interrogé. Le greffier a tenu note des déclarations des témoins et des réponses du prévenu. Le Ministère public a résumé l'affaire et requis contre le prévenu l'application de la loi. Le prévenu a fait présenter ses moyens de défense par maître Noël, avocat du Barreau de Coutances. Puis le tribunal a mis l'affaire en délibéré. A l'audience publique de ce jour, vingt-sept décembre mil neuf cent vingt, le tribunal violant son délibéré, a statué en ces termes ; attendu qu'à la date du 12 août 1919, un wagon Nord, n° 545, chargé d'environ 200 sacs de blé de 100 kilos chacun est arrivé à la gare de Cérences, à l'adresse de Neveu et que ce wagon a été déchargé par lui ; attendu qu'à la date du 13 août 1919 est arrivé, également en gare de Cérences, un wagon Est, n° 31305, chargé de 158 sacs de blé de 60 kilos environ chacun, à l'adresse de Neveu, qu'il a déchargé et réexpédié vide à Folligny dans la journée du 16 août ; attendu que Neveu reconnaît avoir pris livraison du blé contenu dans le wagon Nord, mais qu'il a prétendu n'avoir pas eu connaissance de l'envoi du wagon Est et n'avoir point déchargé le blé qu'il contenait ; attendu que poursuivi pour escroquerie de la valeur représentative de ce blé, soit 5000 francs environ, Neveu a toujours prétendu n'avoir jamais pris livraison de ce blé ; attendu que le Ministère public a produit à l'audience un certain nombre de témoins, que le sieur Menand seul prétend qu'alors qu'il était employé à la gare de Cérences, avoir vu Neveu et les hommes à son service, décharger le wagon Est de son contenu dans l'après-midi du 13 août alors que Deslandes, père et fils, ainsi que Calenge, qui ont travaillé à ce déchargement, affirment avoir vidé uniquement le wagon Nord, en partie à cette date et avoir fini leur travail dans la matinée du 14 août ; attendu que les seules déclarations de Menand, qui a du reste, varié dans ses réponses, ne peuvent servir de base à une condamnation, alors surtout qu'elles sont contredites par les autres témoins et en particulier par le chef-de-gare de Cérences ; attendu que le Ministère public s'appuie plus spécialement pour soutenir la prévention sur une reconnaissance de dette montant à 5072 francs consentie par Neveu, lors d'une enquête faite faire par les agents des recherches de l'administration des chemins de fer de l'Etat ; attendu il est vrai que le 28 avril 1920, Neveu s'est engagé à verser au réseau de l'Etat, les sommes représentant le prix du blé et les frais, après avoir été quelques jours auparavant interrogé une première par l'agent Anthony, mais attendu qu'il résulte tant des déclarations d'Anthony que de Condomy, que Neveu n'a jamais avoué être l'auteur du détournement qui lui est reproché, qu'il a consenti seulement à se reconnaitre débiteur de la valeur du wagon blé sur le vu de déclarations sur lesquelles les témoins sont revenus à l'audience à la suite de menaces d'arrestation immédiate et sur la promesse formelle qu'il ne serait plus inquiété ; attendu qu'une reconnaissance obtenue dans de pareilles conditions ne saurait tout au moins au point de vue pénal avoir une valeur probante suffisante pour entrainer la conviction absolue du tribunal ; attendu, il est vrai, que la disparition de ce chargement de blé dans la gare de Cérences est particulièrement troublante qu'en effet, pour que Neveu n'ait point eu connaissance de l'arrivée de ce wagon, il est nécessaire qu'il n'ait point reçu l'avis d'envoi du bureau de ravitaillement de Saint-Lô ; qu'il n'ait point été avisé de l'arrivée par les employés de la gare de Cérences ; qu'il ne se soit pas aperçu par lui-même ou par ses ouvriers de la présence de ce wagon en gare ; mais attendu que le représentant du bureau du ravitaillement ne peut affirmer que spécialement l'avis relatif au wagon n° 31 305 a bien été expédié à Neveu ; que le chef-de-gare de Cérences prétend d'un autre côté que ce wagon a pu rester inaperçu de Neveu et des hommes à son service, qu'il en résulte donc que malgré toutes les charges accumulées contre Neveu, un doute persiste dans l'esprit du tribunal, et qu'en conséquence, le prévenu doit être acquitté. Par ces motifs, le tribunal relaxe Neveu des fins des poursuites dirigées contre lui, sans dépens. Enregistré à Coutances le 5 janvier 1921. Signé MM : Cusson, Lesaché, Lucas, Desvages, Husson, ... (Archives départementales de la Manche, Saint-Lô, fonds du tribunal de 1ère instance de Coutances / jugements / jugements correctionnels (plumitifs) : 3 U 3/920).

L'affaire a eu, d'après l'hebdomadaire de La Croix de la Manche du 4 juin 1921, une suite, puisqu'il écrit qu'il fut fait appel de la décision à la Cour d'appel de Caen le 1er juin 1921. Et pour y donner suite , j'irai aux AD 14 prendre connaissance de ce jugement en appel.

coup investi dans l'organisation en 2017 mais qu'en 2018, il souhaite « lever le pied ». Il remercie Colette Mondin et Marie-Thérèse Cuëff pour leur aide au cours des permanences.

De nombreux visiteurs se sont arrêtés au stand, surpris de sa présence et ont demandé des renseignements. Cela a permis de nous faire connaître.

La nuit des églises de Villedieu : 26/06/2017, 28/06/2017, 30/06/2017 : La Lande-d'Airou, Saint-Pierre-du-Tronchet et Saultchevreuil-du-Tronchet, soit : 42 participants. Ces nuits ont été réalisées à la demande de la paroisse. Les visites se sont faites à la lampe torche et non avec l'éclairage habituel.

Valorisation des orgues d'Hambye protégés au titre d'un classement Monument Historique (150e anniversaire), auditions d'orgue avec Olivier Thuault : 24/03/2017, 31/03/2017, 05/05/2017. Soit : 97 enfants et leurs accompagnateurs.

Concert « orgue et flûte » le 6 mai 2017 : interprété par Isabelle Legravey, coutançaise, du Conservatoire de Vire-Normandie et Olivier Thuault. 50 auditeurs (dont 9 X 6 €, 6 gratuits, 35 X 8 €).

Visite du cimetière de Roncey le 20 août 2017 : 24 participants.

Colloque sur les cimetières de Normandie à Cerisy-la-Salle : 30/08/2017-02/09/2017. Le président projette une vue de l'équipe organisatrice dont lui. Les travaux ont été suivis par une centaine de personnes.

Forum des associations à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny : 9 septembre. De 14 à 17 heures aux Monts Havard à Villedieu. Beaucoup de contacts et comme pour les journées du patrimoine, cela permet de nous faire connaître. La permanence a été assurée par le président avec l'aide de Marie-Thérèse Cuëff.

Journées européennes du patrimoine « à la découverte de nos villages » : 15/09/2017 et 16/09/2017 : prieuré de La Bloutière, église de Saint-Martin-le-Bouillant, château de La Haye-Bellefond. Ces visites de jour, en autocar, ont attiré 68 personnes pour les deux journées. Le programme se fait en collaboration et en bonne entente avec Coralie et ses collègues de l'Office du Tourisme de Villedieu intercom.

17/09/2017 : les sites d'enseignement à Hambye: 2 participants seulement dont l'animateur.

Visite de l'église et du cimetière de Saint-Pois le 15 octobre 2017 : 18 participants. Cette visite s'est faite suite à une réunion avec les élus.

Randonnée souscription « mieux qu'un saut de mouton marchons pour l'église de Beslon » le 29 octobre 2017 : 54 marcheurs et 56 donateurs. Elle a rapporté 300 €. Un grand merci aux élèves de l'école publique de Beslon qui ont créé le dessin et à leur institutrice. Le président explique comment s'est faite la création de l'affiche par les élèves de l'école et sa sélection par les élèves eux-mêmes. Il est intervenu auprès d'eux pour parler de la notion de patrimoine. Certains ne connaissaient pas le mot.

La voix du patrimoine de Sienne : 1 -126. Il manque le numéro 120 qui ne saurait tarder dès que ses notes sur la randonnée intercommunautaire seront récupérées, ainsi que le numéro de février 2018 qui n'est pas « bouclé ».

Marie-Thérèse Cuëff intervient pour demander s'il y a des problèmes de réception des journaux. Aucun des présents n'a eu de problème. Elle insiste auprès des membres qui ont Internet afin qu'ils donnent leur adresse mail pour des raisons de coût d'envoi par la voie postale. Elle s'engage à ce que les envois par Internet ne comprennent plus la liste complète des adhérents.

Elle informe aussi de la nécessité, depuis quelques mois, de posséder un code pour accéder, sur le site, à tous les journaux parus. En effet, certaines personnes, non adhérentes, lisaient les journaux. Elle donne un exemple récent qui prouve ce fait. Le président justifie la création de ce code afin de ne léser les adhérents. Ce code sera changé tous les ans.

La commission cimetière et patrimoine funéraire : elle s'est réunie deux fois à La Bloutière et Chérencé-le-Héron. La rencontre à La Bloutière a été très positive car la municipalité a installé un ossuaire et offert des croix de fonte à une association du Cotentin « les amis de la chapelle de Carteret.

Les chantiers 2017 : **Montaigu-les-Bois** : restauration des deux monuments funéraires en fonte ; **Hambye** : restauration de l'armoire à bannière avec l'aide financière de la Fondation du patrimoine pour une somme de 500 €.

Par contre le Conseil municipal d'Hambye n'a pas donné de suite favorable à la restauration de la bannière. Madame le maire a conseillé de représenter un autre dossier avec plusieurs propositions de restaurateurs.

Il faut avoir la volonté de demander des aides par exemple pour la restauration de la bannière de Champrépus, il n'a pas été fait appel à la Fondation du patrimoine.

Quantités de petites choses pourraient être rénovées car abîmées par les années, une mauvaise conservation... Il faudrait faire appel à l'association.

Cette année, rien n'a été fait pour les moulins car monsieur Léger ne pouvait permettre l'accès des visiteurs sur son chantier du moulin de Sienne.

Diagnostics 2017 : église de Fleury. La municipalité a cherché à créer une association et le président de l'ASVPVS qui avait été invité à la réunion de constitution n'a pu s'y rendre. Suite à un défaut de participation, cela n'a pas été possible.

L'association n'a pas été créée et le président ne connaît pas la situation actuelle.

Vote du rapport moral 2017 :

Le rapport moral est accepté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER rapporté par le trésorier.

Les pièces comptables sont annexées à ce compte-rendu.

Le trésorier commente les différentes pièces.

Echanges :

Actif :	11576,01	Déficit de fonctionnement :	4032,58
En caisse :	140,05		
Compte-courant :	8814,96		
Livret :	2621		

En 2019, les impôts seront prélevés à la source. Qu'en sera-t-il de la défiscalisation ?

Edgar Leblanc, explique qu'en 2018, il faudra encore remplir une feuille de déclaration qui servira de base à l'administration. Le problème se posera pour ceux qui auront une déclaration supplémentaire à faire.

M. Philippe pense qu'il faudrait valoriser les heures de bénévolat en les inscrivant dans les travaux. Cela permettrait une meilleure visibilité des actions de l'association.

Madame Martine Lemoine s'étonne du faible montant des subventions.

En fait, les intercoms de Villedieu et Coutances n'ont rien versé en 2017.

M. Daniel Macé explique qu'il y a eu confusion entre cotisations et demandes de subventions pour l'intercom de Villedieu. Tout devrait être régularisé très rapidement. Coutances ne s'est pas manifesté.

Le trésorier fait le point sur la sauvegarde du patrimoine funéraire.

La durée du projet a été trop longue. Cela a dépendu de la volonté des municipalités, du mode de financement différent selon les communes. Entre le début du projet et sa fin, la Fondation du Patrimoine a changé ses modes de subventions et n'a plus appliqué le 1 pour 1. L'association en a été pénalisée.

L'essentiel est que du patrimoine funéraire ait été sauvegardé.

Vote du rapport financier : Le bilan financier est accepté **à l'unanimité.**

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Elections :

Membres de droit :

Deux nouveaux administrateurs représentent la communauté de communes « Coutances mer et bocage », MM. Hélaine (Daniel) vice-président de CMB chargé de la culture et du patrimoine et d'Anteroches (Philippe) conseiller délégué chargé de l'animation territoriale.

Il est décidé de radier Madame Suzanne Noël qui n'a plus donné signe de vie depuis plusieurs années.

M. Daniel Macé se propose pour occuper le siège vacant de l'intercommunalité de Villedieu.

Membres élus :

Administrateurs dont les sièges sont soumis à renouvellement : M.M. Jacky Brionne ; Jean-Yves Guillou ; Edgar Leblanc ; Pierre Lechevallier. Les candidats à cette élection ont été invités à se faire connaître auprès de la secrétaire.

M. Jean-Yves Guillou est absent mais ses proches, présents dans la salle, pensent qu'il est de nouveau candidats. MM. Jacky Brionne, Edgar Leblanc et Pierre Lechevallier sont candidats à leur réélection

Personne ne demandant un vote à bulletin secret, **ces quatre administrateurs sortants sont réélus à l'unanimité.**

Projets d'actions en 2018 :

Les randonnées mensuelles 2018

Printemps des cimetières normands : 13 mai 2018;

Fête de la généalogie : 14-15 avril 2018 Vire-Normandie : Saint-Germain-de-Tallevende-La Lande-Vaumont;

Salon des acteurs du patrimoine : 8-10 juin 2018;

Pierres en lumière : Samedi 19 mai 2018 (toujours possible de s'inscrire = date limite le 16 avril prochain);

Nuits des églises : Villedieu 30 juin-7 juillet 2018 (Fabien Meisnerowski). La voie est ouverte. Le président va s'intéresser à d'autres églises de Villedieu. Monsieur Macé propose l'église de La Trinité.

Randonnées intercommunautaires : dimanche 2 septembre 2018 à Saint-Martin-le-Bouillant. Pour préparer ces randonnées, il faut demander un rendez-vous avec la présidente du Comité des fêtes. Colette Mondin va s'en charger.

Journées européennes du patrimoine « l'art du partage » : Villedieu-intercom : Circuit de découverte du patrimoine des communes du terroir intercommunal.

M. Charly Varin, président de Villedieu Intercom souhaite reconduire ce qui a été fait en 2017. Le président a rendez-vous avec Coralie de l'Office du tourisme pour déterminer les lieux de visite.

Quant au Pays et d'histoire du Coutançais : visite commentée de cimetière avec son organisation, ses carrés

Actions auprès de la jeunesse : circuit urbain de Percy. Rendez-vous avec Jérôme Yver, directeur de l'école Sainte-Marie de Percy;

Chantiers 2018… : planche de carreau et église de Sainte-Cécile ; moulin de la Baleine ; église de Beslon ; carré militaire de Montbray ; Chantiers à suivre : bannière d'Hambye;

Planche de carreau et église de **Saint Cécile** : l'architecte du CAU ne donne pas de nouvelles. Une souscription va être lancée à la rentrée et la Fondation du patrimoine accepte de prendre en charge le projet. Un problème se pose car le projet est-il communal ou communautaire ?

Moulin de la Baleine : pas de réaction particulière et pas d'entente familiale.

Eglise de **Beslon** : Il faut revoir le maire et le comité des fêtes car il est plus intéressant que les habitants s'investissent;

Carré militaire de **Montbray** : neuf « poilus » sont réunis dans une même tombe et l'état s'en est bien sûr dégradé depuis 100 ans. Marie-Thérèse Cuëff, conseillère municipale à Montbray informe qu'un conseil municipal se tiendra à Montbray le 10 mars et qu'un des points de l'ordre du jour est l'étude des devis et la décision ou non d'engager les travaux;

Bannière de **Hambye** : un devis de remise en état s'élève à 13 000€. La municipalité ne veut pas prendre cette somme en charge. Le président recherche un autre devis, peut-être auprès d'une entreprise de Picardie;

Information sur l'association de la Fédération Normande pour la sauvegarde des Cimetières et du

Patrimoine funéraire dont Jacky Brionne est également président.

Elle génère de nombreux engagements du président en Normandie.

Le projet de création d'un label de « Tombe remarquable » intéresse la région Normandie et pourrait être retenu par l'Europe.

La ville d'Avranches vient de sortir un dépliant sur son cimetière.

Le département de l'Eure, en particulier, est très actif mais il y a également une demande des maires du canton de Putanges dans l'Orne et ce ne sont que des exemples.

Pour l'ASVPVS, quel effort local pouvons-nous faire pour valoriser le patrimoine funéraire ?

Sauvegarde des croix de fonte mises en place comme à Villedieu ; signalétique (plan de cimetière) comme cela se devrait se faire à Montbray

L'année européenne 2018 sera celle du patrimoine culturel.

Le président remercie les membres présents pour leur attention.

La séance est levée à 12h05.